

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le douze du mois de mai à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le six mai deux mille vingt-deux, s'est réuni salle Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

18 MAI 2022

Déposée en
Préfecture le

17 MAI 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR

Avaient donné procuration

Olivier BARRY à Patrick LECONTE, Alexandra BEAUJARD à Pierre-Louis MASSEIN, Marie BERTRAND à Lola CECCHINEL, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Viviane MARLE, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Sandrine DALL'AGLIO à Christian BOVIER, Chantale FARMER à Yannis SAUTY, Gilles FRANÇOIS à Samuel DIXNEUF, Benjamin MARIAS à Etienne ANDRÉYS, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Michel MUGNIER-POLLET à Jean-Pascal ALBRAN, Eric PEUGNIEZ à Bénédicte SERRATE, Jean-Luc RIGAUT à Tony PESSEY, Nora SEGAUD-LABIDI à Guillaume TATU

Etaient excusé(e)s

Frédérique BANGUÉ, Isabelle DIJEAU, David DUBOSSON, Philippe MONMONT, Christophe PONCET, Gilles VIVIAN

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

DISPOSITIF D'AIDE À LA DÉSIMPERMÉABILISATION DES SOLS

Pierre BRUYERE, rapporteur

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de gestion des eaux pluviales urbaines ;

Considérant que le Grand Annecy porte le plan climat air énergie territorial (PCAET), dont l'action 59 relative à la désimperméabilisation et la végétalisation des sols ;

La désimperméabilisation des sols comporte de nombreux avantages en faveur de l'adaptation au changement climatique. Elle permet notamment l'infiltration des eaux de pluie pour limiter la saturation des réseaux lors d'épisodes pluvieux intenses, elle préserve l'humidité des sols et aide ainsi à lutter contre la sécheresse, elle contribue à réguler la température, elle favorise la biodiversité en ville.

Pour la promouvoir, le Grand Annecy a mis en place un service d'accompagnement à la gestion intégrée des eaux pluviales, incluant la désimperméabilisation des sols.

Dans le but de favoriser l'émergence de projets de désimperméabilisation, il est proposé de contribuer au financement de projets particulièrement exemplaires impliquant usagers et bénéficiaires, en complément de l'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et autres financements publics, lorsque ceux-ci ne suffisent pas à permettre la réalisation de l'opération, dans la limite de 80 % du montant du projet.

1. Critères d'éligibilité

Le projet doit pouvoir répondre à **quatre critères obligatoires** et **au moins un critère facultatif**.

Critères obligatoires d'éligibilité d'un projet à la subvention du Grand Annecy :

1. Le projet doit bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (justifiée par la copie de la décision d'aide à fournir lors de la demande de versement de l'aide) ;
2. Le projet doit prévoir de la végétalisation avec un effort de biodiversité ;
3. Le projet doit pouvoir servir de « vitrine » et doit pouvoir être visité (à la demande du Grand Annecy) ;
4. Le projet doit fournir des garanties de durabilité et prévoir pour cela un cahier des charges pour l'entretien des espaces.

Critères facultatifs d'éligibilité d'un projet à la subvention du Grand Annecy :

1. Le projet doit prévoir un financement participatif,
2. Le projet doit être ouvert au public (à minima en journée).

2. Bénéficiaires des aides

Conformément aux principes généraux énoncés ci-dessus, les bénéficiaires de l'aide communautaire à la désimperméabilisation des sols sont les porteurs de projets publics et privés.

3. Modalités de calcul et montant plafond des aides

Les aides s'élèvent à **10 % du montant de la subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**, dans un plafond de **20 000 € TTC par projet**.

4. Modalités de demande d'aide

Le demandeur qui sollicite l'aide doit remettre au Grand Annecy :

- le dossier de demande d'aide dûment rempli et signé (cf. annexe 1),
- la copie de l'intégralité du dossier de demande d'aide à l'Agence de l'eau dûment rempli et signé.

Tout dossier incomplet ne pourra pas donner lieu à une décision de financement.

5. Modalités de versement des aides

Le versement de la subvention s'effectuera en une fois (sans avance ni acompte possible) après réception des travaux, sur présentation :

- des factures acquittées et certifiées,
- de la copie de la décision d'aide de l'Agence de l'eau,
- d'une preuve d'affichage de l'aide du Grand Annecy pendant la durée des travaux.

6. Décision :

Il est proposé de **déléguer au Bureau communautaire l'octroi de l'aide**, en application des règles de la présente délibération, sur proposition du vice-président en charge de l'eau, après instruction par les services du Grand Annecy.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget 2022, en section d'investissement, au chapitre 204.

LE CONSEIL DECIDE :

- d'approuver la création du dispositif d'aide financière à la désimperméabilisation des sols tel que décrit ci-dessus ;
- de déléguer au Bureau le soin de fixer, valider et décider les aides pour la désimperméabilisation des sols, en application de la présente délibération du Conseil communautaire, définissant les modalités de mise en œuvre de ce dispositif ;
- d'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 89

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.